

Communiqué de presse - 19 novembre 2013

Le budget 2014 sous le signe de la rigueur

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a transmis son projet de budget 2014 au Conseil communal. Malgré d'importants efforts consentis par l'ensemble des services, le budget 2014 présentera un excédent de charges de 2.9 millions de francs. Bien que la marge d'autofinancement progresse à 16 millions de francs, la ville devra emprunter pour financer l'ensemble des projets prévus en 2014.

Compte tenu d'un équilibre financier relativement fragile, l'élaboration du budget 2014 par la Municipalité et les services de l'administration a respecté la volonté de limiter au maximum les dépenses de fonctionnement, sans toutefois devoir toucher aux prestations assurées par la ville. Ce souci de rigueur financière s'est notamment traduit par un gel des postes de travail pour l'année à venir. Le budget 2014 est également influencé par le résultat des négociations financières entre le Canton de Vaud et les communes. Un des points essentiels de cet accord concerne l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile). Dès 2014, l'Etat reprendra à sa charge une partie du financement des coûts résiduels des soins, qui était jusqu'à aujourd'hui assumé conjointement avec les communes. L'Etat tient également à diminuer les charges des communes financièrement faibles dans le cadre de la péréquation. Pour cela, il prévoit une mesure immédiate sous la forme du déplafonnement du total des aides possibles aux communes. Le plafond des aides passera de 4 à 5.5 points d'impôt.

Malgré cela, la ville prévoit un déficit de 2.9 millions de francs en 2014. La marge d'autofinancement budgétée à 16 millions de francs, bien que légèrement supérieure à celle de 2013, sera insuffisante pour assurer le financement des projets identifiés au plan des investissements. Si ces projets se réalisent, il sera donc nécessaire de recourir à l'emprunt.

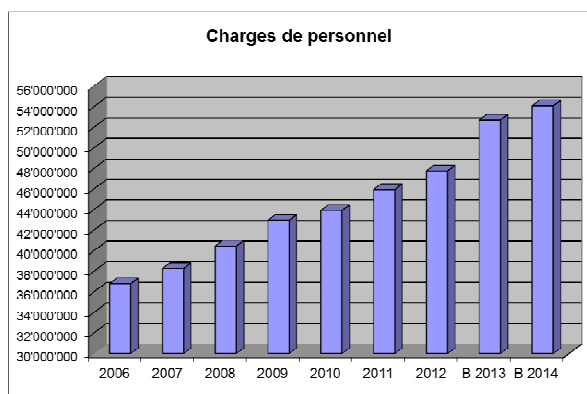
Les éléments du budget 2014

A. Les charges de fonctionnement

Les dépenses courantes (le total des dépenses moins les amortissements, les attributions aux fonds et les imputations internes) sont contenues, puisqu'elles n'augmentent que de 1.3 %, soit de Fr. 2'301'090.-.

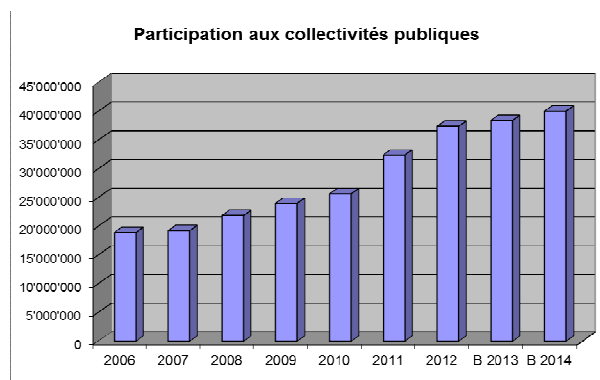
Les charges de personnel

Les charges de personnel sont en hausse de 2.6 %. L'augmentation de la masse salariale provient d'une part des augmentations statutaires, mais aussi et surtout de la recapitalisation de la caisse de retraite (CIP). Un gel des postes a été imposé par la Municipalité.



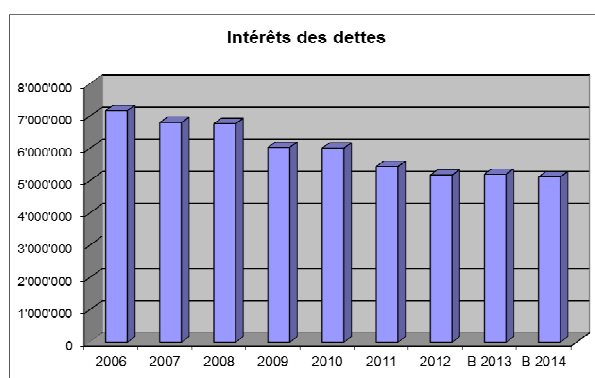
Participation aux collectivités publiques

La participation aux collectivités publiques continue de grimper en raison principalement du transfert du paiement des charges du SDIS directement à l'association. En 2013, c'est Yverdon-les-Bains qui payait les factures et qui procédait à une refacturation à l'association.



Les charges financières

Les charges financières sont en diminution de 1.6 %, l'augmentation de la dette étant compensée par une baisse du taux moyen de l'emprunt (proche de 2.4 % en 2014).

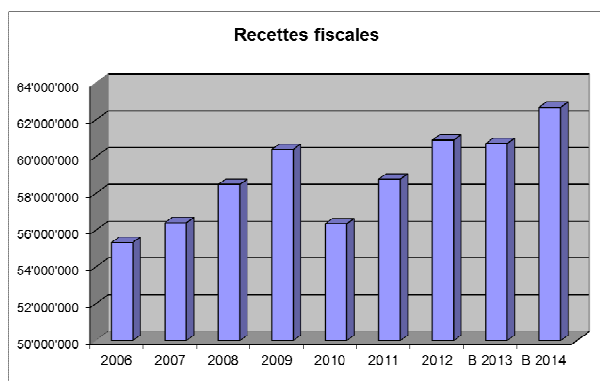


B. Les recettes de fonctionnement

En ne considérant que les revenus courants (les revenus totaux moins les prélèvements aux fonds moins les imputations internes), les revenus augmentent de Fr. 3'856'390.-, soit de + 2.1 %.

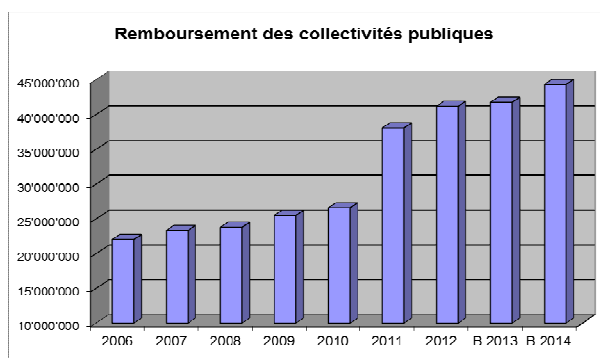
Les recettes fiscales

Les projections sur les rentrées fiscales sont en hausse de 3.3 % notamment au niveau des personnes physiques (croissance et augmentation de la population).



Le remboursement des collectivités

Les revenus provenant du remboursement des collectivités publiques sont en augmentation grâce au mécanisme de plafonnement de la péréquation (le plafond des aides passe de 4 points à 5.5 points).



C. La marge d'autofinancement

L'autofinancement prévu au budget 2014 est supérieur au montant budgété pour l'année 2013 (Fr. 16'064'180.- vs Fr. 14'508'880.-). Néanmoins, selon le plan des investissements, cela ne devrait pas permettre de financer les divers projets planifiés pour l'année 2014 (environ 36 millions). En effet, la Ville devra emprunter près de 20 millions si tous les investissements inventoriés sont réalisés.

D. L'endettement

Le montant des dettes à long terme s'élève à environ Fr. 171'000'000.- au 15 octobre 2013. Compte tenu des prévisions pour le compte de fonctionnement 2013, des investissements faits et à faire pour le même exercice et de la trésorerie actuelle, l'endettement ne devrait pas beaucoup évoluer d'ici la fin de l'année 2013. Selon le plan des investissements pour 2014, la dette pourrait augmenter de près de 20 millions l'année prochaine si les projets planifiés se réalisent.

Contacts : *M. Daniel von Siebenthal, Syndic, 079 691 38 75*
 M. Pierre Meyer, Chef du Service des finances, 024 423 62 30

Tableaux complémentaires

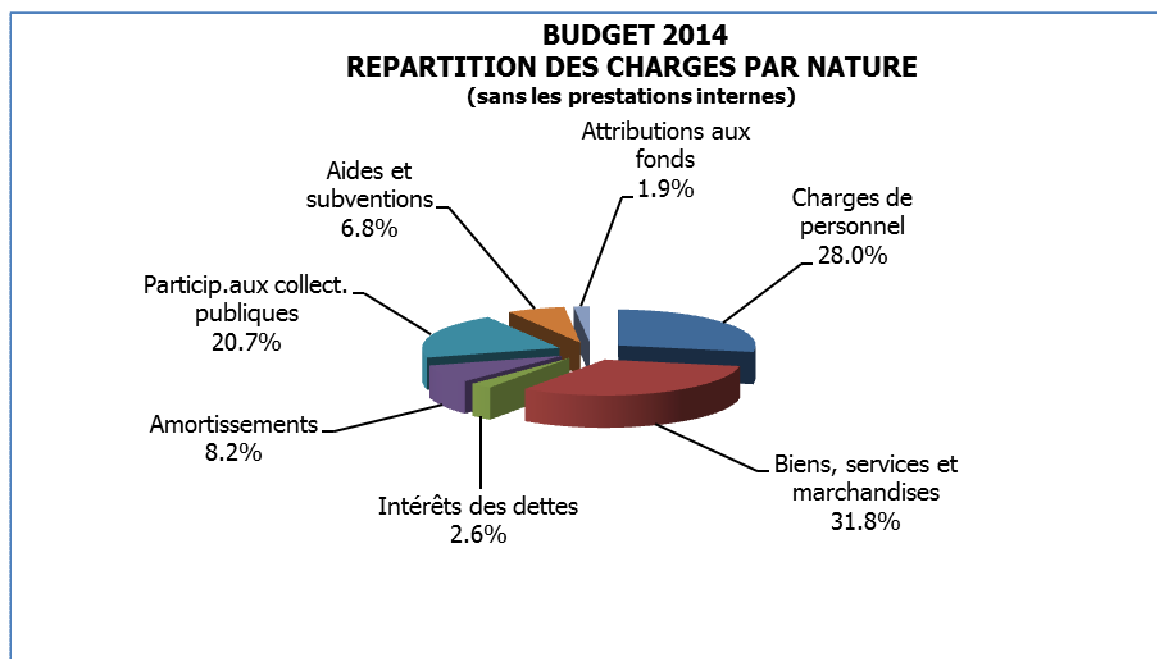


Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Budget 2014		Budget 2013	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	14'319'500	1'697'400	13'854'520	1'618'400
Finances	34'357'100	119'381'900	32'320'200	115'215'500
Urbanisme et bâtiments	23'220'640	8'048'790	22'592'480	7'860'320
Travaux et environnement	22'338'560	7'785'100	21'941'280	7'625'400
Jeunesse et cohésion sociale	34'919'980	6'223'700	35'117'440	5'638'200
Police et sports	38'258'200	22'481'300	36'599'140	21'280'110
Culture et Tourisme	9'040'820	1'889'400	8'577'890	1'842'100
Energies	58'227'440	64'185'680	58'960'800	65'216'100
Totaux	234'682'240	231'693'270	229'963'750	226'296'130
Excédent de charges	2'988'970		3'667'620	